Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260225-CCAS_DEL_04_26-DE

COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRID SANT-VORAN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 février 2026
(Extrait du registre des délibérations)

Le 24 février 2026, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Combrit s'est réuni en séance ordinaire, à 17 heures, dans la salle de réunion de la Mairie de Combrit, sous la présidence de Monsieur Christian LOUSSOUARN, Maire de Combrit.

Etaient présents : Christian LOUSSOUARN, Marie Christine KERVEILLANT, Frédéric CHAUVEL, Daniel BIDON, Michelle BOURHIS, Nadine ARHAN, Claire LE CAER, Hélène OLIVIER.

Absents ayant donné procuration :
Maryannick PICARD à Marie-Christine KERVEILLANT
Aurélie LE GOFF à Frédéric CHAUVEL

Absents excusés :
Valérie PARMENTIER

Nbre de membres en exercice : 11
Nbre de présents : 8
Nbre de procurations :2
Nbre de votants : 10
Nbre d'absents : 1

.....

04-2026 Banque Alimentaire-Participation Contractuelle de Solidarité

Madame Marie-Christine KERVEILLANT, adjointe aux affaires sociales et vice-présidente du CCAS, présente le dossier

La convention de partenariat avec la Banque Alimentaire de Quimper, nous permet d'obtenir des denrées alimentaires et ainsi de distribuer aux bénéficiaires de notre Epicerie Communale, des produits de bonne qualité.

Comme chaque année, une Participation Contractuelle de Solidarité (PCS) est demandée au Conseil d'Administration du CCAS.

Le montant pour 2026 est de : 28 € x 42 bénéficiaires = 1176 € + 24 € = 1 200 €.

Une participation financière sera demandée à la Commune de l'Ile-Tudy pour les personnes inscrites à l'Epicerie Communale et les frais inhérents au transport des denrées alimentaires venant de la Banque Alimentaire de Quimper.

Le coût du service correspond à 28 € par personne plus le coût du trajet de 2 600 € par an (estimation 2024).

Aussi, deux personnes de l'Ile-Tudy sont concernées, soit une participation financière de :

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260225-CCAS_DEL_04_26-DE

- 28 € x 2 = 56€ + 100 € (1/26ème du transport), soit 156,00 € au total

Le Conseil d'Administration du CCAS après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver la PCS du CCAS à la Banque Alimentaire pour un montant de 1200,00€
- Approuver la participation de la Commune de l'Ile-Tudy pour un montant de 156,00 €

Il est précisé que le versement se fera au nom du CCAS.

Pour copie conforme
Le 25 février 2026
Le Président,
Christian Loussouarn

